RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Arrêté du 24 JUIL. 1980
approuvant l'inscription à l'inventaire du bâtiment n° 154, parcelle n° 10235, sis sur la commune de Meyrin

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire du bâtiment n° 154, sis sur la parcelle n° 10235, feuille 2 du cadastre de la commune de Meyrin, inscrite au registre foncier au nom de Monsieur Denis BARD;

vu les observations du propriétaire du 13 décembre 1979;

vu le préavis de la commune du 28 avril 1980;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 2 juin 1980;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

ARRETE :

Article 1

Le bâtiment n° 154, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

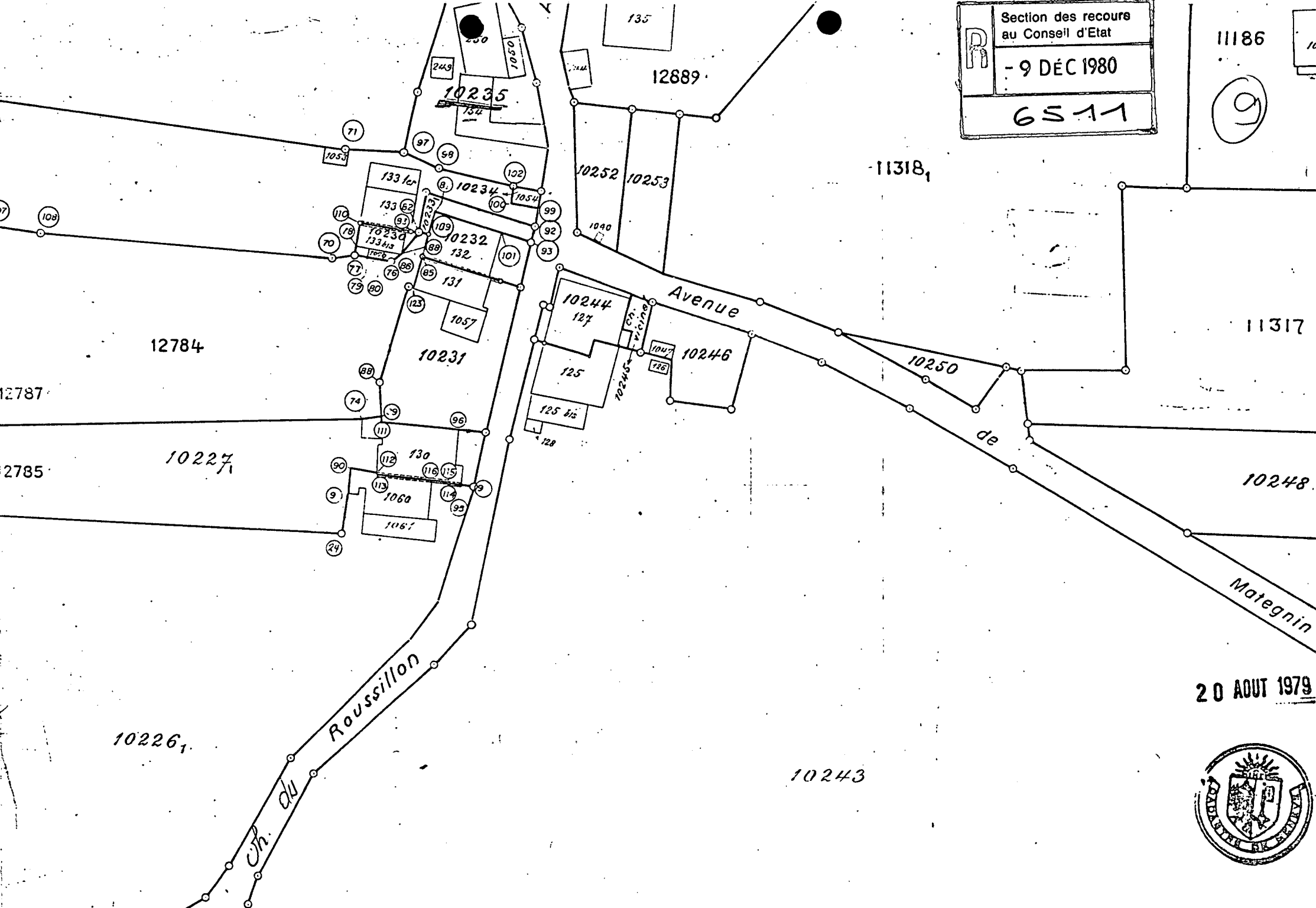
Le Conseiller d'Etat
chargé du département des travaux publics

Jaques VERNET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les 30 jours, à compter de sa notification.

322.yk

7.392


Section des recours
au Conseil d'Etat
- 9 DÉC 1980
6511
20 AOUT 1979
12889
11186
11318₁
11317
12784
12787
12785
10227₁
10226₁
10231
10232
10234
10235
10243
10246
10248
10250
10252
10253
Avenue
de
Mategnin
Ch. du Roussillon